Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20130624-VD20132406-065-DE

Date de télétransmission : 02/07/2013 Date de réception préfecture : 02/07/2013

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 24 juin 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme FAVIER - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M.MILLOT) - M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - M.

GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PRIBETICH)

Membres absents : M. ALLAERT - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M.OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Carte « Culture Etudiants » - Année universitaire 2013-2014 - Reconduction de la participation de la Ville - Convention à conclure entre la Ville et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Madame Martin, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis huit ans, la Ville adhère au dispositif de la carte « Culture Etudiants », mis en oeuvre par la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise avec la participation des acteurs culturels dijonnais.

Depuis sa création, la carte « Culture Etudiants » a rencontré un écho particulièrement important ; ainsi, chaque année, environ 3 500 étudiants bénéficient de la carte, dont les deux tiers résident à Dijon. Les titulaires sont principalement des étudiants de l'Université de Bourgogne (79 %) et des jeunes femmes (63 %).

65

Conformément au contrat d'agglomération, à la convention signée entre la Ville, l'Université de Bourgogne et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise le 27 octobre 2003, ainsi qu'à la convention-cadre signée le 20 septembre 2004 par les partenaires du dispositif, et renouvelée en 2007 et 2010, il est proposé de reconduire la participation de la Ville pour l'année universitaire 2013-2014.

Cette reconduction implique la reconduction de la convention-cadre ainsi que la passation d'une nouvelle convention entre la Ville et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, relative à la participation de la Ville au financement du dispositif, à son montant de 70 000 €, à ses conditions d'utilisation et aux modalités de son versement.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 décider de reconduire la participation de la Ville au dispositif de la carte « Culture Etudiants » pour l'année universitaire 2013-2014, à hauteur de 70 000 € ;
- 2 approuver les projets de convention à conclure entre la Ville et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, pour la mise en œuvre de cette contribution, annexés au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- 3 m'autoriser à signer les conventions définitives ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

